

AVIS PUBLIC

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2022

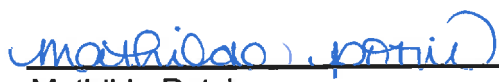
Avis public vous est par les présentes donné par la soussignée Mme Mathilde Potvin de la susdite municipalité,

QUE : - le rôle de perception de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'année 2022 est complété et qu'il est maintenant déposé au bureau de la trésorière. Toute cotisation dont le total est inférieur à 300\$ devra être acquittée avant le 31 mars 2022. À l'expiration de ce délai, les taxes non acquittées porteront un intérêt de SIEZE POUR CENT (16%) l'an, et ce, sans autre avis.

Pour toute cotisation de 300\$ et plus, les montants indiqués à chacune des dates d'échéance devront être versés respectivement le 30 mars 2022, le 5 juillet 2022 et le 3 octobre 2022. Si un versement n'est pas acquitté aux dates prévues, il porte intérêt à compter de cette date au taux de SEIZE POUR CENT (16%) l'an. Tout contribuable peut en tout temps effectuer le paiement total des taxes en un (1) versement, s'il le désire.

Les contribuables peuvent également effectuer leurs remises par le service des postes, ou effectuer leur paiement à toutes institutions financières affiliées. Veuillez prendre note qu'un reçu est envoyé sur demande seulement.


DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 24^e jour du mois de février 2022.



Mathilde Potvin
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mathilde Potvin, directrice générale / greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2022** aux endroits prévus à cette fin le 24 février 2022 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi



Mathilde Potvin
Directrice générale / greffière-trésorière